



MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 02/2023

Objet du préavis

Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie située à l'arrière de la Halle des Fêtes, entre l'Avenue Général Jomini et l'Avenue du Stade

AU CONSEIL COMMUNAL de et à 1530 Payerne

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. <u>Préambule</u>

Suite à plusieurs casses survenues ces dernières années au niveau de cette ancienne conduite de distribution d'eau potable datant des années 1970, et de par l'importance que représente cette conduite au niveau de l'alimentation des bâtiments, particulièrement la Halle des Fêtes, il est nécessaire aujourd'hui de la remplacer.

Cette conduite est réalisée en fonte grise, d'un diamètre intérieur de 100 mm. La cause des interventions consécutives à des fuites est principalement liée à la qualité de la conduite qui est, pour cette époque de production, entrée dans un processus normal de vieillissement.

Le tronçon compris entre l'Avenue Général Jomini et l'Avenue du Stade constitue le projet qui est soumis à approbation (voir figures 1 à 3 en page 3). Le remplacement de la conduite existante (diamètre 100 mm) par une conduite d'un diamètre de 150 mm, conformément au Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE), ainsi que le remplacement des deux bornes hydrantes, permettront d'améliorer de manière significative la qualité du réseau d'alimentation et de défense incendie dans ce secteur. Actuellement, les performances des bornes hydrantes existantes sont insuffisantes, limitées en débit par la section réduite de la conduite.

Le déplacement des raccordements privés du réseau d'eau potable existant sur la nouvelle conduite communale sera entièrement pris en charge par la Commune, jusqu'en limite du domaine public. Chaque propriétaire sera informé qu'il est libre de remplacer son embranchement jusqu'au compteur, à ses frais.

Lors de ces travaux, un tube de protection de câble, dédié à l'installation du réseau communal de fibre optique, sera installé en parallèle de la nouvelle conduite d'eau potable.

Au niveau de la mise en séparatif des bâtiments jouxtant le projet à l'Avenue Général Jomini, seules les eaux de ruissèlement privées (toitures et places) seront à raccorder sur le collecteur communal d'eaux claires existant, aux frais des propriétaires.

Conformément à la stratégie de déploiement du réseau de distribution de chaleur (CAD), des conduites sont prévues, principalement à l'Avenue Général Jomini, et intégralement financées par la société Payerne Energie SA (PESA).

Le secteur Halle des Fêtes – Promenade sera quant à lui alimenté à futur via le réseau de distribution de chaleur (CAD) qui sera déployé à l'Avenue du Stade (projet ultérieur non compris dans le présent préavis).

Les autres services (électricité, téléphone, télévision, etc.) ont été contactés afin de savoir s'ils seraient intéressés à assainir leurs infrastructures dans le cadre de ce projet.

Par conséquent, la Municipalité souhaite, dans le cadre de la maintenance de son réseau d'alimentation en eau potable, procéder au remplacement de cette conduite sur le tronçon précité.

2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but d'informer le Conseil communal sur la nécessité d'entreprendre ces travaux, leur description ainsi que leur financement.

<u>Légende :</u>



Figure 1 : Situation du projet à l'Avenue Général Jomini et à l'Avenue du Stade



Figure 2 : Situation du projet à l'Avenue Général Jomini

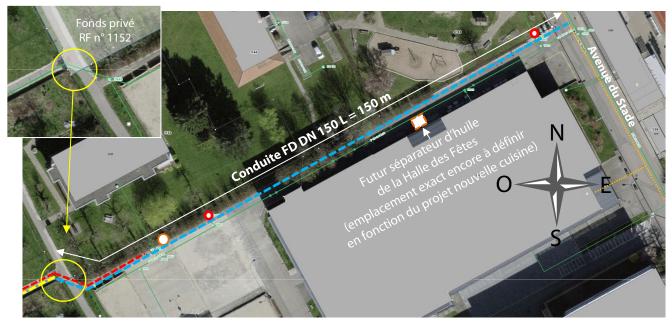


Figure 3 : Situation du projet à l'Avenue du Stade

3. Description des travaux projetés

3.1. Avenue Général Jomini

Caractéristiques de la conduite

- 94 mètres de conduite d'eau en fonte ductile diamètre 150 mm à poser ;
- 2 raccordements privés à reprendre ;
- 1 raccordement au réseau existant à réaliser.

Travaux de génie civil

- fouille en tranchée, profondeur moyenne 130 cm, largeur moyenne 80 cm;
- stockage de la plupart des matériaux d'excavation sur site ;
- réfection du revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée. En effet, le revêtement actuel étant de mauvaise qualité, on profitera des travaux pour le remplacer intégralement. Les prestations se rapportant à la conduite d'eau (largeur de la fouille) sont intégrées au préavis, le solde étant financé par l'entretien des routes et prévu au budget ;
- maintien du trafic routier dans la mesure du possible. Tout sera fait pour que le trafic piétonnier soit quant à lui toujours possible.

Ces travaux sont planifiés pour la période printemps - été 2023 et dureront environ 4 semaines (y compris CAD).

3.2. Avenue du Stade

Caractéristiques de la conduite

- 150 mètres de conduite d'eau en fonte ductile diamètre 150 mm à poser;
- 5 raccordements privés à reprendre ;
- 1 raccordement au réseau existant à réaliser ;
- 2 bornes hydrantes à remplacer;
- 1 chambre d'arrosage à reprendre.

Travaux de génie civil

- fouille en tranchée, profondeur moyenne 130 cm, largeur moyenne 80 cm;
- stockage de la plupart des matériaux d'excavation sur site ;
- réfection du revêtement bitumineux sur la largeur de la fouille + 30 cm sur les côtés. Si par endroit, il ne reste plus que de petites largeurs d'enrobé existant, l'entier de la largeur sera remis à neuf.

Lors de l'assainissement de la cuisine de la Halle des Fêtes (préavis futur, horizon 2028, traité par le service Bâtiments), un séparateur d'huile est prévu d'être installé à l'extérieur du bâtiment, conformément aux directives en vigueur. Dès lors, la nouvelle conduite d'eau sera posée en limite nord du chemin d'accès. De cette manière, l'installation du séparateur d'huile pourra se faire sans devoir réintervenir sur le réseau d'eau.

Lors des travaux, les pistes de pétanque ne seront touchées que ponctuellement (reprise d'un raccordement privé), la nouvelle conduite d'eau étant prévue en limite nord du chemin d'accès piéton. Le fonds privé RF n° 1152 sera également légèrement impacté, des contacts ont d'ores et déjà été pris.

Le trafic routier sera maintenu, dans la mesure du possible. Tout sera fait pour que le trafic piétonnier soit quant à lui toujours possible.

Fr. 6'276.—

Fr. 162'000.—

Ces travaux sont planifiés pour la période printemps - été 2023 et dureront environ 5 semaines (y compris CAD).

4. Coûts des travaux

4.1. Avenue Général Jomini

Devis estimatif		
Travaux de génie civil	Fr.	45′000.—
Travaux d'appareillage eau potable (EP)	Fr.	24'000.—
Raccordement sur existant	Fr.	2′500.—
Reprise raccordements privés, y compris conduites	Fr.	5'000.—
Honoraires d'ingénieurs	Fr.	0.—
Divers et imprévus	Fr.	5'000.—
Total HT	Fr.	81′500.—

Total TTC arrondi <u>Fr. 88'000.—</u>

4.2. Avenue du Stade

Devis estimatif

Total TTC arrondi

TVA 7.7 %

Travaux de génie civil	Fr.	70'000.—
Travaux d'appareillage eau potable (EP)	Fr.	38'000.—
Raccordement sur existant	Fr.	2′500.—
Reprise raccordements privés, y compris conduites	Fr.	13'000.—
Reprise chambre d'arrosage	Fr.	1′500.—
Remplacement bornes hydrantes, y compris conduite	Fr.	15′000.—
Honoraires d'ingénieurs	Fr.	0.—
Divers et imprévus	<u>Fr.</u>	10'000.—
Total HT	Fr.	150'000.—
TVA 7.7 %	<u>Fr.</u>	11′550.—

4.3. Récapitulation générale des coûts

Avenue Général Jomini TTC Fr. 88'000.—

Avenue du Stade TTC Fr. 162'000.—

Total général des travaux TTC Fr. 250'000.—

Nous pouvons nous attendre à une subvention ECA de l'ordre de Fr. 50'000.—.

Récapitulation

Total général des travaux TTC Fr. 250'000.—

Prestations communales pour la pose de la conduite d'eau ./. Fr. 25'000.—

Subvention attendue de l'ECA ./. Fr. 50'000.—

Total net (TTC) <u>Fr. 175'000.—</u>

5. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir le montant de Fr. 250'000.— (TTC) relatif à la conduite d'eau et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Ce projet fait partie du programme de législature 2021 - 2026.

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 02/2023 de la Municipalité du 15 février 2023 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense

incendie entre l'Avenue Général Jomini et l'Avenue du Stade pour un montant de Fr. 250'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la

TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 225'000.— TTC

(Fr. 250'000.— - Fr. 25'000.—) par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 250'000.— (TTC), relatif à la

conduite d'eau potable et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur

le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 15 février 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

(LS)

E. Küng C. Thöny

Municipal délégué : Jacques Henchoz